



## Retrait certificat de résidence 10 ans

Par **said808**, le **17/09/2010** à **11:09**

Bonjour,

Je me permets de poster ce message en espérant pouvoir avoir un réponse éclairée à défaut de ne pas avoir pu contacter la préfecture du Rhône ( serveur vocal qui me raccroche au nez..)

En fait je suis algérien, et me suis marié en Algérie avec un résident français de nationalité française donc.

Après les différents récépissés, on m'a informé que je pouvais aller retirer mon certificat de résidence de 10 ans.

Mes relations avec ma femme s'étant dégradées , je voulais savoir si il était indispensable que ma femme soit présente pour retirer ce certificat?

Je souhaiterais une réponse certaine car toutes celles que j'ai vu sont approximatives

merci d'avance

Par **amajuris**, le **17/09/2010** à **13:11**

bjr,

pour obtenir ce certificat de résidence il faut être marié depuis 1 an, il ne faut pas que la communauté de vie ait cessé et que le mariage soit retranscrit sur les registres d'état civil

français.

en outre il faut un séjour régulier en France.

si vous remplissez ces conditions il ne devrait pas avoir de problème.

cdt

Par **said808**, le **17/09/2010** à **13:49**

Merci bien, je remplis en effet ces conditions mais concernant l'objet de ma question : la présence de mon épouse est elle nécessaire?

Par **sami13**, le **18/09/2010** à **10:50**

Bonjour,

Pour retirer votre carte la présence de conjoint n'est pas nécessaire,

il faut aller à la préfecture avec la convocation que vous avez reçu le récépissé en possession des timbres OMI